



CONDITIONS PARTICULIERES DE L'OFFRE SOON

Les présentes conditions ont pour objet de préciser les dispositions propres à l'offre Soon et prévalent sur les Conditions générales des produits et services de la Banque s'il y a discordance entre elles.

Les présentes conditions, la Demande de souscription à l'offre Soon, les Conditions tarifaires Soon ainsi que les Conditions générales des produits et services de la Banque (dénommés ensemble « la Convention ») régissent le cadre de la relation entre le Client et la Banque pour tout compte ouvert dans les livres de la Banque et pour tous produits et services associés régis par les présentes.

CONTENU DE L'OFFRE SOON

L'offre Soon (ci-après dénommée « Soon » ou « l'offre ») est une offre groupée de produits et services disponible exclusivement sur smartphone. Les échanges entre la Banque et le Client se font sur support électronique (par chat ou message) via l'application mobile Soon (ci-après dénommée « appli Soon » ou « appli »).

L'offre Soon comprend :

- un compte de dépôt individuel (ci-après dénommé « Compte Soon » ou « Compte ») auquel est associé une carte Visa Classic à débit immédiat disposant de la technologie dite « sans contact ». Le Compte Soon peut également comprendre, moyennant le paiement d'une cotisation selon les Conditions tarifaires Soon en vigueur, l'adhésion à l'Assurance Cartes, Clés, Papiers, à l'exclusion de tout autre produit ou service proposé par la Banque,
- un compte d'épargne à vue (également appelé livret d'épargne et ci-après dénommé « Livret Soon »),
- un Service E-relevé,
- un service de gestion des finances personnelles,
- un service permettant au Client d'associer des photos à ses opérations bancaires et à ses projets.

Les produits et services inclus dans Soon demeurent soumis aux dispositions qui leur sont propres sauf stipulations contraires précisées ci-après. Le compte de dépôt et le livret d'épargne peuvent être souscrits séparément en dehors de l'offre Soon aux conditions de fonctionnement et tarifaires en vigueur.

COMPTE SOON FONCTIONNEMENT (ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT)

CHÈQUES

A l'ouverture du Compte, le Client ne dispose pas de chéquier. La délivrance de chéquier intervient à la demande expresse du Client sous réserve du résultat de la consultation du Fichier Central des Chèques et de l'accord de la Banque. En cas de perte ou de vol de chèques ou de chèquiers, le Client doit, dans les plus brefs délais, faire opposition auprès de la Banque par message via son appli Soon en joignant le scan ou la photographie de sa demande d'opposition écrite et revêtue de sa signature manuscrite. Des bordereaux de remise de chèques personnalisés aux coordonnées bancaires du Client sont disponibles sur l'appli Soon.

COMPTE PAYPAL

Au moyen de son appli Soon, le Client peut rattacher son Compte Soon et sa carte Visa à un compte PayPal⁽¹⁾. A cet effet, le Client autorise expressément la Banque à communiquer à PayPal les données

personnelles nécessaires à la souscription d'un compte PayPal si le Client n'est pas encore titulaire d'un compte PayPal ou bien encore à la réalisation de l'opération de paiement souhaitée. La Banque demeure totalement étrangère aux accords, échanges entre le Client et PayPal et notamment aux conditions tarifaires appliquées par PayPal à ses services et supportées par le Client, ce que le Client reconnaît. Par conséquent, la Banque ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement ou litige entre le Client et PayPal.

(1) Marque déposée par PayPal Inc. PayPal est un établissement de crédit proposant des services de paiement en ligne.

DÉCOUVERT

La règle générale de fonctionnement du Compte Soon est celle d'un fonctionnement en position créditrice. Le Client ne dispose pas d'une autorisation de découvert sur son Compte Soon. Il doit constituer et maintenir la provision nécessaire au paiement des opérations se présentant sur son Compte. A défaut, les dispositions relatives au découvert non autorisé s'appliquent.

LIVRET SOON

Les dispositions propres au Livret AXA Banque s'appliquent au Livret Soon. Par dérogation à ces dispositions, les opérations enregistrées au crédit du Livret Soon sont limitées exclusivement à des versements effectués sous forme de virement par débit du Compte Soon. Le livret ne peut, à aucun moment, être ramené à un solde inférieur à 15 €.

E-RELEVÉ

Les dispositions relatives au relevé de compte électronique s'appliquent.

GESTION DES FINANCES PERSONNELLES

Via son appli Soon, le Client peut gérer son budget et anticiper ses dépenses. Il peut également se constituer une épargne en vue de la réalisation d'un projet ou bien encore une épargne de précaution. Toute décision de gestion prise par le Client, l'est de manière autonome et indépendante du service fourni.

ASSOCIATION DE DOCUMENTS

Via son appli Soon, le Client peut associer à ses opérations bancaires et à ses projets des photos dont la taille ne doit pas dépasser 10 Mo. Le Client photographie un document avec son téléphone ou choisit une photo présente dans la mémoire de stockage de son téléphone et l'associe à une opération bancaire ou à un projet.

La Banque ne peut être rendue responsable d'une quelconque manière ni du contenu, ni de l'intégrité, ni de l'actualisation, ni de l'intégralité des informations présentes sur les photos associées à un projet ou à une opération bancaire qui relèvent exclusivement de son émetteur initial.

Le Client est tenu au respect des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Il lui appartient en conséquence de s'assurer que l'enregistrement et la diffusion de photos sur l'appli Soon ne constituent pas une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers ou encore une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

De même, avant l'enregistrement sur l'appli Soon de toute photo, le Client garantit qu'il détient tous les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants droit concernés et qu'il s'est acquitté de tous les paiements lui permettant d'enregistrer ces photos sur l'appli Soon.

Le Client est seul responsable des photos qu'il souhaite associer à un projet ou une opération bancaire.

Le Client est responsable de tous les dommages causés par lui-même à la Banque. Il s'engage à indemniser la Banque, en cas de demande, réclamation ou condamnation à des dommages et intérêts, dont la Banque ferait l'objet à la suite du non-respect des présentes dispositions ou aux dommages causés à autrui ou à elle-même par les photos que le Client aurait diffusés via son appli Soon.

Les frais et honoraires relatifs aux litiges qui découlent de ces droits de propriété intellectuelle seront soit à la charge exclusive du Client, soit remboursés à la Banque pour la part qu'elle aurait eu à supporter en cas de mise en jeu de sa responsabilité, conformément aux présentes.

Le Client reconnaît être informé que la confidentialité des photos associées à un projet ou une opération bancaire dans l'appli Soon peut être levée si la divulgation est requise par un tribunal ou toute autorité administrative et/ou judiciaire compétente ou dûment mandatée.

Dès lors que la Banque a connaissance que le Client contrevient aux dispositions exposées ci-avant ou à toute loi, tout règlement ou droit de tiers, elle se réserve la faculté de retirer toute photo non conforme, voire de procéder à la résiliation de l'offre, en cas de comportement gravement répréhensible du Client, dans les conditions exposées ci-après.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'OFFRE SOON

Pour bénéficier de l'offre Soon, le Client doit détenir un smartphone compatible, à savoir un iPhone⁽¹⁾ ou un téléphone mobile équipé du système Android⁽²⁾. La liste actualisée des smartphones compatibles est disponible sur le site soon.fr.

⁽¹⁾ Marque déposée par Apple Inc. ⁽²⁾ Marque déposée par Google Inc.

Ce téléphone doit permettre au Client d'accéder à des contenus sur Internet en passant soit :

- par le réseau d'un opérateur téléphonique,
- par un fournisseur d'accès Internet via la connexion Internet sans fil.

Le Client fait son affaire personnelle de la détention :

- d'un smartphone tel que décrit ci-dessus ainsi que de sa mise en service et de sa maintenance,
- de la détention d'un abonnement téléphonique ou Internet adapté. Pour des raisons techniques, la Banque ne garantit pas l'accès à Soon aux Clients paramétrant leur smartphone sur une passerelle non gérée par l'un des opérateurs français de téléphonie mobile et qui ne serait pas de type Internet mobile. Les coûts de connexion ainsi que les coûts téléphoniques générés par l'utilisation de l'appli Soon sont à la charge du Client.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Soon peut être souscrit au nom d'un seul titulaire, personne physique majeure et capable, résidant fiscalement en France, n'ayant pas fait l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques, agissant exclusivement à des fins non professionnelles.

Par dérogation à ce qui précède, le souscripteur, entrepreneur individuel exerçant son activité professionnelle sous le régime d'auto-entrepreneur a la faculté de choisir l'usage de SOON, lors de sa demande de souscription, soit à usage exclusivement personnel, soit à usage exclusivement professionnel.

Le souscripteur est tenu de fournir certains documents pour justifier, notamment, de son identité, de son domicile, de la forme juridique et du régime de son activité professionnelle. La liste de ces documents et informations est portée à sa connaissance par la Banque lors de la demande de souscription étant précisé que la Banque peut, le cas échéant, réclamer des pièces complémentaires nécessaires à l'étude de la demande.

Dans le cadre des obligations légales et réglementaires auxquelles est tenue la Banque, le Client s'engage à informer la Banque, dans les meilleurs délais de toute modification des informations fournies lors de l'entrée en relation ou ultérieurement, que ce soit de sa propre initiative ou sur demande de la Banque en vue d'actualiser les informations le concernant et notamment du changement de la forme juridique et du régime de l'activité professionnelle.

La Banque considère les comptes inclus dans l'offre Soon définitivement ouverts après encaissement effectif d'un dépôt initial, dont le montant minimum est communiqué par la Banque lors de la demande de souscription à l'offre, et après que le Client a satisfait aux vérifications usuelles nécessaires.

La Banque se réserve le droit de refuser l'ouverture des comptes inclus dans l'offre Soon et à ce titre de refuser la demande de souscription à l'offre.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Pour souscrire à l'offre Soon, le souscripteur doit télécharger sur son smartphone l'appli Soon disponible sur l'App store⁽¹⁾ proposé par Apple⁽¹⁾ ou sur le Play store proposé par Google⁽²⁾.

Via cette appli, le souscripteur renseigne son adresse e-mail, ses coordonnées personnelles, sa situation personnelle et professionnelle ainsi que les informations à fournir dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux (ci-après dénommés ensemble les Données Personnelles).

Le souscripteur peut choisir également d'implémenter directement dans l'appli Soon les données nécessaires à sa souscription et figurant sur son profil Facebook⁽³⁾. Le souscripteur conserve la possibilité de procéder aux modifications nécessaires.

Le souscripteur prend ensuite connaissance des Conditions particulières de l'offre Soon, des Conditions générales des produits et services de la Banque ainsi que des Conditions tarifaires Soon en vigueur. Il reconnaît les accepter et en conserver un exemplaire en cliquant sur la case prévue à cet effet.

Un récapitulatif des Données Personnelles renseignées s'affiche alors à l'écran. Le souscripteur peut modifier les éléments contenus dans ce récapitulatif ou bien poursuivre sa souscription en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Pour confirmer sa demande de souscription à l'offre Soon, le souscripteur visionne l'intégralité de la Demande de souscription (ci-après dénommée la Demande) et déclare en avoir pris connaissance en cochant la case prévue à cet effet.

Pour procéder à la signature électronique de la Demande, le souscripteur reçoit un code délivré par SMS (le Code) sur le smartphone désigné par lui-même à la Banque. Après avoir renseigné ce Code, le souscripteur clique sur le bouton « signer ».

Ce Code est un code à usage unique composé de 4 chiffres aléatoirement déterminés et envoyé au souscripteur par le tiers de confiance choisi par la Banque. Il demeure valable quelques minutes et au-delà de 3 tentatives de saisie erronée du Code, le souscripteur doit de nouveau confirmer sa demande de souscription à l'offre Soon dans les conditions visées ci-dessus.

Le contrôle de la validité du Code renseigné par le souscripteur est effectué par le tiers de confiance également responsable de la délivrance du certificat électronique horodaté attestant du lien entre l'identité déclarée du souscripteur et la signature électronique scellée dans la Demande.

La Demande signée électroniquement est conservée et archivée par la Banque de façon sécurisée.

Le souscripteur reconnaît expressément que le fait d'avoir cliqué sur le bouton « signer » après avoir procédé à la saisie du Code vaut signature électronique permettant ainsi son identification et prouvant son consentement aux droits et obligations découlant de la Convention, au même titre qu'une signature manuscrite.

L'enregistrement de la demande du souscripteur est confirmé par la Banque par un message s'affichant sur son smartphone et par courriel envoyé à l'adresse e-mail renseignée précédemment auquel est jointe la Demande.

Le souscripteur doit procéder ensuite au téléchargement des justificatifs demandés par la Banque. Au terme de ce téléchargement, une confirmation d'envoi s'affiche sur le smartphone du souscripteur.

La Demande signée électroniquement ainsi que les justificatifs fournis par le Client sont conservés par la Banque dans des conditions de nature à garantir leur intégrité.

(1) Marque déposée par Apple Inc. (2) Marque déposée par Google Inc. (3) Marque déposée par Facebook Inc.

ACCÈS À L'ESPACE CLIENT SÉCURISÉ

Le Client accède à son Espace Client sécurisé via son appli Soon au moyen de ses identifiants d'accès à savoir son numéro Client et son code confidentiel.

Le Client a la possibilité de mémoriser son numéro client en cochant la case prévue à cet effet. Ce dernier est alors affiché automatiquement dans le champ de saisie à chaque connexion à partir du même ordinateur.

Le Client peut désactiver cette option de mémorisation en décochant la case prévue à cet effet. Il est vivement recommandé, pour des raisons de sécurité, de ne pas procéder à la mémorisation de son identifiant sur un ordinateur public.

Si le Client souhaite effectuer certaines opérations bancaires, créer un bénéficiaire ou effectuer toute autre opération requérant sa signature, il doit saisir ses identifiants d'accès ou uniquement son code confidentiel s'il a opté pour la mémorisation de son numéro Client.

Il est convenu entre la Banque et le Client que la saisie successive de son numéro Client et de son code confidentiel vaut signature électronique du Client, permettant ainsi son identification et prouvant son consentement aux opérations effectuées (prélèvements et virements SEPA notamment) et à la souscription de produits et services.

Les informations échangées à l'occasion d'une session sur l'appli Soon ou d'un téléchargement sont sécurisées par le protocole de sécurisation des échanges TLS, après que le Client s'est identifié avec son code confidentiel. Le protocole TLS est compatible avec les navigateurs récents du marché.

La Banque se réserve le droit d'assurer la gestion de la session sécurisée de l'appli Soon au travers de fichiers cookies. Le Client déclare accepter la possibilité pour la Banque et ses partenaires d'utiliser la technique de cookies ou toute autre technique assimilée ou similaire permettant de tracer leur navigation. Le Client peut toutefois s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant son smartphone. La désactivation de ces cookies peut avoir pour effet de perturber l'accès à tout ou partie de l'appli Soon.

Si pour des raisons techniques, le Client est dans l'incapacité d'accéder à son Espace Client sécurisé via son appli Soon, la Banque met à sa disposition un Espace Client sécurisé de secours disponible sur le site soon.fr. Sur ce site, le Client peut communiquer avec ses conseillers Soon, consulter le solde et les mouvements de son Compte Soon, créer un bénéficiaire ou encore effectuer un virement depuis ce même Compte.

Afin de garantir la permanence de l'appli Soon et de la perfectionner, la Banque peut à tout moment demander au Client d'effectuer des mises à jour afin d'intégrer les modifications et/ou évolutions techniques de l'appli.

A défaut de téléchargement par le Client de ces mises à jour, ce dernier est seul responsable des interruptions et/ou dégradations éventuelles de l'appli qui en résulteraient.

Le Client s'engage à ne pas modifier, essayer de modifier ou porter atteinte à l'appli Soon sous quelque manière que ce soit et à ne pas utiliser de logiciel ou toute forme de programme informatique ayant pour but d'atteindre ou de rendre disponible un contenu protégé ou non disponible librement.

Le Client s'engage à informer la Banque sans délai, par tous moyens, de toute erreur ou irrégularité qu'il constaterait dans l'utilisation de l'appli, et ce, dès qu'il en a connaissance.

CONDITIONS TARIFAIRES SOON

Les Conditions tarifaires Soon en vigueur applicables aux opérations traitées et aux produits et services fournis par la Banque dans le cadre de l'offre Soon sont communiquées au Client lors de la souscription à l'offre. Ces conditions sont disponibles et consultables à tout moment par le Client sur l'appli Soon et sur le site soon.fr.

MODIFICATION DE L'OFFRE

Les Conditions particulières de l'offre Soon ainsi que les Conditions tarifaires Soon peuvent être amenées à évoluer à la suite de mesures d'ordre législatif ou réglementaire ou bien à l'initiative de la Banque selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales des produits et services de la Banque. Le refus par le Client de ces modifications entraîne la résiliation de Soon dans les conditions visées à l'article « Durée et Résiliation de l'offre ».

RÉCLAMATIONS

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- contacter les conseillers Soon par chat s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation.
- adresser un message depuis l'appli Soon au Service Qualité et Réclamations Clients, ou leur écrire, si la réponse apportée par les conseillers Soon n'apparaît pas satisfaisante :

AXA Banque - Service Qualité et Réclamations Clients

TSA 86104

95901 Cergy Pontoise Cedex 9.

Ce service étudiera sa demande et lui répondra directement dans un délai de 3 semaines après réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, le délai maximum de réponse est porté à 2 mois, conformément à la recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution du 26 février 2015.

- recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits, etc.) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions de marché.

Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les suivantes :

Monsieur le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française

CS 151

75422 Paris Cedex 09

www.lemediateur.fbf.fr

La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 90 jours à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties. La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

DURÉE ET RÉSILIATION DE L'OFFRE

L'offre Soon est souscrite par le Client pour une durée indéterminée.

Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut demander, à tout moment, à la Banque via son appli Soon et **moyennant un préavis de 30 jours** :

- la résiliation de l'offre Soon,
- la clôture du Compte Soon et/ou du Livret Soon, ce qui entraîne la résiliation de l'offre Soon.

Résiliation à l'initiative de la Banque

La Banque peut procéder à la résiliation de l'offre Soon **moyennant un préavis de 2 mois**, par lettre recommandée avec avis de réception.

La Banque n'est tenue de respecter aucun délai de préavis :

- en cas de comportement gravement répréhensible du Client et notamment en cas d'enregistrement de documents non conformes,
- en cas d'incident de paiement ou de poursuites engagées à l'encontre de ce dernier, 9
- dès lors que le Client n'a pas versé le montant convenu lors de sa demande de souscription dans les 30 jours suivant l'ouverture de son Compte Soon.

La résiliation de Soon entraîne :

- l'impossibilité d'accéder aux fonctionnalités de l'appli Soon,
- la clôture de l'ensemble des produits et services inclus dans l'offre (et notamment du compte de dépôt et du compte sur livret), des produits et services complémentaires auxquels le Client a éventuellement souscrit,
- la suppression des documents enregistrés.

Le Client doit, préalablement à cette résiliation, prendre soin de sauvegarder les documents enregistrés et associés à ses projets ou à ses opérations bancaires sur un support qui lui est propre et de les supprimer de son appli Soon.

A défaut, le Client est responsable de la perte consécutive des documents, et dégage la Banque de toute responsabilité à ce titre.

Soon est une marque d'AXA Banque.

AXA Banque, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 467 904 € - 542 016 993 RCS Créteil. Siège social : 203/205 rue Carnot 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex.
Intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et AXA France Iard – N° ORIAS 07 025 377.